

5ème RALLYE MONT-BLANC

HISTORIQUE

5ème RALLYE MONT-BLANC

HISTORIQUE DE REGULARITE

5 & 6 JUIN 2009

REGLEMENT

**5ème RALLYE MONT-BLANC HISTORIQUE
5 et 6 JUIN 2009**

**REGLEMENT PARTICULIER
*RALLYE V.H.C***

Ce règlement complète le règlement standard des rallyes FFSA

Programme - horaires

LUNDI 25 MAI 2009: Clôture des engagements (24h 00. cachet de la poste)

VENDREDI 5 JUIN 2009

9h 00 à 14h 00 : Vérifications administratives et techniques : Espace Rencontre à Annecy le Vieux
Mise en Parc Fermé à l'issue des vérifications : Espace Rencontre à Annecy le Vieux
15h 00 : 1^{ère} réunion du collège des Commissaires Sportifs à Espace Rencontre à Annecy le Vieux
16h 00 : Départ de la 1^{ère} étape à Annecy le Vieux
18h 00 : Arrivée de 1^{ère} étape à Annecy le Vieux

SAMEDI 6 JUIN 2009

7h 00 : Départ de la 2^{ème} étape à Annecy le Vieux
17h 23 : Arrivée du Rallye à Annecy Le Vieux
Remise des prix à Annecy Le Vieux au cours du repas de Clôture.

LISTE DES ADRESSES :

Organisation et secrétariat du rallye :

ASAC Mont-Blanc – 15 rue de la Préfecture – 74000 ANNECY
tél. : 04 50 52 96 00 – fax : 04 50 52 96 08 – portable : 06 10 87 79 35
Mail : philippevaness@orange.fr

Accueil des Officiels – Partenaires – Invités :

Vendredi 5 Juin à partir de 10h00 à Espace Rencontre à Annecy le Vieux

Accueil Presse :

Vendredi 5 Juin 2009 à partir de 10h 00 à Espace Rencontre à Annecy le Vieux
Salle de Presse : Espace Rencontre à Annecy le Vieux.

TABLEAUX OFFICIELS D’AFFICHAGE

Affichage Officiel : Espace Rencontre à Annecy le Vieux
Tableau d'information : Pendant la durée de l'épreuve – Espace rencontre à Annecy-le-Vieux

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'association sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise les 5 & 6 juin 2009 une épreuve nationale historique intitulée

5ème RALLYE MONT-BLANC HISTORIQUE

Cette épreuve est inscrite en **Nationale à Participation Étrangère Autorisée**.

Le présent règlement a été enregistré par :

Fédération Française du Sport Automobile : permis d'organisation N° 101 du 27 Mars 2009

Comité Rhône Alpes du Sport Automobile : permis d'organisation N° N14 du 26 Mars 2009

Comité d'Organisation

Président ASAC Mont-Blanc : Patrick Cherreau

Président Délégué ASAC Mont-Blanc : Philippe « VANESS »

Comité Historique de l'ASAC Mont-Blanc : Philippe « VANESS » – Pascal TOUTAIN – Jean Claude PERAY

1.1. Officiels

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Jean Claude LEUVREY

Membres : Georges LEMMENS
Alain DEL CORSO

Directeur de Course : Marc CURRAT

Directeur de Course Adjoint : Hervé ORSINI,

Directeur de course Adjoint, délégué aux classements : Jean François BARRET-BOISBERTRAND

Directeur de Course Adjoint, délégué aux infrastructures : Jean Paul BERERD

Commissaires Techniques : Patrick TERMINARIAS

Chargés des Relations avec les Concurrents : Georges COLIN – Jean Marc HAIBLE

Responsable du Matériel : Emmanuel DAL MORO

Accueil Commissaires : Jean Paul SALZE

Médecin-Chef : Patrick CHERREAU

Responsable des vérifications administratives : Christiane EVRARD

Responsable des relations avec la presse : Pascal TOUTAIN

Responsable du Protocole et de l'Accueil : Simone VARAINE

Interprète (Anglais) : Céline EVRARD

Informatique – Classements : Jean François BARRET BOISBERTRAND

Juges de Fait :

Tous les Officiels de l'épreuve, à l'exception du Collège des Commissaires Sportifs

1.2. Eligibilité

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des rallyes VHC

1.3.Vérifications

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, **une convocation pour les vérifications qui auront lieu à Annecy le Vieux, Espace Rencontre.**

Les documents à présenter aux vérifications seront indiqués sur la convocation.

A l'issue des vérifications administratives et techniques les voitures seront obligatoirement placées en parc fermé.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.Demande d'engagement – inscriptions

Conforme au Règlement Standard FFSA.

Les membres des équipages doivent être titulaires d'une licence nationale ou internationale FFSA valable pour l'année en cours.

3.1.1. Concurrents admis

Conforme au Règlement Standard FFSA.

3.1.5. Inscriptions

Toute personne désirant participer au 5^{ème} **RALLYE MONT-BLANC HISTORIQUE**, doit adresser au secrétariat du Rallye : **ASAC MONT-BLANC, 15 rue de la Préfecture, 74000 ANNECY**, la demande d'engagement jointe en annexe dûment complétée avant **le Lundi 25 mai 2009** à 24h00, accompagnée du montant des droits.

3.1.10

Le nombre des engagés est fixé à **40** véhicules maximum à moduler en fonction du nombre d'engagés en catégorie RRHS, sans dépasser pour les deux épreuves le nombre maximum de **120 véhicules**.

3.1.11

Les droits d'engagements sont ainsi fixés : **390 €** avec la publicité facultative des organisateurs
780 € sans la publicité facultative des organisateurs

ces droits d'engagements comprennent :

- L'inscription du véhicule et de l'équipage
- le repas de clôture du Samedi soir
- Road Book
- Plaques rallye

3.2. Équipages

Conforme aux règles spécifiques VHC reprises dans les Règlements Standards FFSA.

3.3. Ordre de départ

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au Règlement Standard FFSA.

4.2. Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

Pneumatiques conforme au Code de la Route portant l'indication « DOT » ou « E » estampillée sur leur flanc, conformément à l'article 8.4.1 de l'annexe K du code Sportif International.

4.3 Assistance

Les véhicules d'assistance sont autorisés et les concurrents sont responsables de leurs assistances.

Il sera proposé (à retirer lors des vérifications et payable à l'engagement) **un pack assistance**, comprenant (pour une personne) :

- 1 plaque assistance
 - 1 repas du Vendredi soir
 - 1 repas de clôture du Samedi soir
- au prix de **50 €**

Il sera prévu tout au long de l'itinéraire des zones et / ou parcs d'assistance, les temps impartis des secteurs de liaison concernés tiendront compte de ces délais d'assistance.

Le parking prévu pour les remorques vous sera précisé par additif.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Publicité obligatoire : deux plaques portières avec numéros de course

Publicité optionnelle : bandeaux de pare-brise

La publicité sera précisée par additif

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 5ème RALLYE MONT-BLANC HISTORIQUE représente un parcours de 345,01 km comportant 7 épreuves spéciales totalisant 80,82 kms. Il est divisé en 2 étapes. Voir itinéraire en annexe.

6.2 Reconnaissances

Les reconnaissances (4 ES à reconnaître) sont autorisées le samedi 30 mai et le dimanche 31 mai 2009 de 9h00 à 18h00, conformément au règlement standard FFSA. Les pénalités prévues à l'article 6.2.4 de la réglementation FFSA seront applicables en cas d'infraction.

6.3 Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard FFSA

6.4 Circulation

Conforme au règlement standard

6.4.1. Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1^{ère} infraction : une pénalité en espèces de 160 €
- 2^{ème} infraction : une pénalité en temps de 5 mn.
- 3^{ème} infraction : exclusion

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. Départ

Conforme au règlement standard FFSA

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera celle de l'horloge parlante française (tél. 36.99).

Les concurrents doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course.

Les voitures seront mises en parc fermé le vendredi 5 juin 2009 à l'issue des vérifications administratives et techniques.

Le départ des voitures sera donné le vendredi 5 Juin 2009 d'Annecy le Vieux. 1^{ère} voiture : 16h 00

7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard FFSA

7.3. Contrôles de passage (CP) – Contrôles horaires (CH) – Mise hors course

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.Epreuves Spéciales (ES)

Conforme au règlement standard FFSA

7.6. Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques VHC reprises dans les règlements standards FFSA.

Seul le classement final (scratch) affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

Le classement final sera obtenu par l'addition des temps réalisés sur chaque épreuve spéciale, augmenté des éventuelles pénalisations.

ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 6 JUIN 2009 à partir de 20h30 à l'espace Rencontre à Annecy le Vieux au cours du repas de clôture.

REGLEMENT PARTICULIER RALLYE DE REGULARITE HISTORIQUE SPORTIF

Pour les articles du règlement du rallye de régularité historique sportif non explicités, se reporter au règlement du rallye VHC.

Programme - horaires

LUNDI 25 MAI 2009: Clôture des engagements (24h 00, cachet de la poste)

VENDREDI 5 JUIN 2009

9h 00 à 14h 00 : Vérifications administratives et techniques : Espace Rencontre à Annecy le Vieux
Mise en Parc Fermé à l'issue des vérifications : Espace Rencontre à Annecy le Vieux
15h 00 : 1^{ère} réunion du collège des Commissaires Sportifs à Espace Rencontre à Annecy le Vieux
Briefing OBLIGATOIRE pour tous les concurrents
16h 00 : Départ de la 1^{ère} étape à Annecy le Vieux (1^{er} VHC)
18h 00 : Arrivée de 1^{ère} étape à Annecy le Vieux (1^{er} VHC)

SAMEDI 6 JUIN 2008

7h 00 : Départ de la 2^{ème} étape à Annecy le Vieux (1^{er} VHC)
17h 23 : Arrivée du Rallye à Annecy Le Vieux (1^{er} VHC)
Remise des prix à Annecy Le Vieux au cours du repas de clôture.

LISTE DES ADRESSES :

Organisation et secrétariat du rallye :

ASAC Mont-Blanc – 15 rue de la Préfecture – 74000 ANNECY
tél. : 04 50 52 96 00 – fax : 04 50 52 96 08 – portable : 06 10 87 79 35
Mail : philippevaness@orange.fr

Accueil des Officiels – Partenaires – Invités :

Vendredi 5 Juin 2009 à partir de 10h 00 à Espace Rencontre à Annecy le Vieux

Accueil Presse :

Vendredi 5 Juin 2009 à partir de 10h 00 Espace Rencontre à Annecy le Vieux
Salle de Presse : Espace Rencontre à Annecy le Vieux

TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Affichage Officiel : Espace Rencontre à Annecy le Vieux
Tableau d’information pendant la durée de l’épreuve : Espace Rencontre à Annecy le Vieux

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L’association sportive de l’Automobile Club du Mont-Blanc organise les 5 & 6 Juin 2009 une épreuve nationale historique intitulée

5ème RALLYE MONT-BLANC HISTORIQUE DE REGULARITE SPORTIVE

Cette épreuve est inscrite en **Nationale à Participation Étrangère Autorisée**.

Le présent règlement a été enregistré par :

Fédération Française du Sport Automobile : permis d’organisation N° 101 du 27 Mars 2009

Comité Rhône Alpes du Sport Automobile : permis d’organisation N° N14 du 26 Mars 2009

Comité d’Organisation

Président ASAC Mont-Blanc : Patrick Cherreau

Président Délégué ASAC Mont-Blanc : Philippe « VANESS »

Comité Historique de l’ASAC Mont-Blanc : Philippe « VANESS » – Pascal TOUTAIN – Jean Claude PERAY

Officiels

Idem règlement VHC

1.3.Vérifications

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu à Annecy le Vieux, Espace Rencontre.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire – licences ou titres de participation
- un **certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile** (pour l'établissement des titres de participation)
- Documents officiels de la voiture : l'équipage devra présenter la fiche d'identité ou PTH pour véhicule historique délivré par la FFSA ou un « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA.

A l'issue des vérifications administratives et techniques les voitures seront obligatoirement placées en parc fermé.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.Demande d'engagement – inscriptions

Conforme au Règlement Standard FFSA.

Les membres des équipages doivent être titulaires d'une licence nationale ou internationale FFSA valable pour l'année en cours, ou d'un **titre de participation** délivré pour cette épreuve.

3.1.1. Concurrents admis

Conforme au Règlement Standard FFSA.

3.1.2. Inscriptions

Toute personne désirant participer au 5ème RALLYE MONT-BLANC HISTORIQUE DE REGULARITE, doit adresser au secrétariat du Rallye : ASAC MONT-BLANC, 15 rue de la Préfecture, 74000 ANNECY, la demande d'engagement jointe en annexe dûment complétée avant le Lundi 25 mai 2009 à 24h00, accompagnée du montant des droits.

3.1.10

Le nombre des engagés est fixé à 80 à moduler en fonction du nombre d'engagés en catégorie VHC, sans dépasser pour les deux épreuves le nombre maximum de 120 véhicules

3.1.11

les droits d'engagements sont ainsi fixés : **390 €** avec la publicité facultative des organisateurs
780 € sans la publicité facultative des organisateurs

ces droits d'engagements comprennent :

- L'inscription du véhicule et de l'équipage
- le repas de clôture du Samedi soir
- Road Book
- Plaques rallye

3.1.12. Les licences « conducteurs » internationales (A.B.C.C junior, Régularité et restrictive) ou nationales. (concurrent conducteur, régularité) sont admises. Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors des vérifications administratives, un **titre de participation** Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de **50 €**.

3.2. Équipages

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.2.3. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye, l'équipier doit être titulaire du permis de conduire.

3.2.5. Lors des **tests de régularité** sur routes fermées, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués recommandés ou au minimum casques NF.

Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

Les licences « conducteurs » internationales (A.B.C.C junior, Régularité et restrictive) ou nationales (concurrent conducteur, régularité) sont admises ainsi que les titres de participation international ou national.

3.3. Ordre de départ

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Sont admises les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA / FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2, I, J. Les catégories sont les suivantes :

Tourisme de série (T) – Tourisme de compétition (CT) – Grand tourisme (GT) – Grand tourisme de compétition (GTS) - Grand tourisme prototype (GTP).

Les voitures homologuées groupe 5 et 6, GTP, Sport prototype et course biplace de la période I ne sont pas autorisées.

Définition des périodes de l'annexe K :

Période A avant 1905	Période B de 1905 à 1918	Période C de 1919 à 1930	Période D de 1931 à 1946
Période E de 1947 à 1961	Période F de 1962 à 1965	Période G1 de 1966 à 1969	Période G2 de 1970 à 1971
Période H1 de 1972 à 1975	Période H2 = 1976	Période I de 1977 à 1981	Période J de 1982 à 1990

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à « l'esprit » et à l'aspect de la période donnée.

L'organisateur peut regrouper et / ou subdiviser toutes les classes.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés; un extincteur et un triangle de signalisation sont obligatoires.

Pour les concurrents ayant choisis les « moyennes hautes », les harnais « FIA » seront OBLIGATOIRES lors des tests de régularité. Les voitures de type « VHRS » ouvertes ne seront acceptées qu'en moyenne basse ou intermédiaire, même si elles sont équipées d'arceaux et de harnais.

4.1.2 - Equipements

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture.

Cependant, **un** seul instrument à affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip / Twin- Master, Retrotrip, Belmogtwin, etc...), mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification.

L'utilisation d'appareil électronique ou à affichage digital (chronographes, compteurs, etc...) est toléré mais en aucun cas un de ces appareils ne devra être fixé, et / ou branché, même temporairement, sur la voiture.

Des juges de fait postés sur le parcours pourront vérifier le respect de cet article.

1^{ère} infraction constatée : 15' de pénalité

2^{ème} infraction : mise hors course.

Les pneus de type « racing » sont interdits.

4.3 Assistance

Les véhicules d'assistance sont autorisés et les concurrents sont responsables de leurs assistances.

Il sera proposé (à retirer lors des vérifications et payable à l'engagement) un pack assistance, comprenant (pour une personne) :

- 1 plaque assistance (obligatoire dans les parcs d'assistance prévus par l'organisation)
 - repas du vendredi soir
 - repas du samedi soir
- au prix de 50 €

Il sera prévu tout au long de l'itinéraire des zones ou/et parcs d'assistance, les temps impartis des secteurs de liaison concernés tiendront compte de ces délais d'assistance.

Le parking prévu pour les remorques vous sera précisé par additif.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Publicité obligatoire deux plaques de rallye, deux numéros de course

Publicité optionnelle : bandeaux de pare brise

La publicité sera précisée par additif

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 5ème RALLYE MONT-BLANC HISTORIQUE représente un parcours de 345,01 km. Il est divisé en 2 étapes.

Nombre des tests de Régularité (TR) sur routes fermées à la circulation : 7

TR	TR 1 Semnoz	TR 2 Clergeon	TR 3 Sapenay	TR 4 Relax	TR 5 Clergeon	TR 6 Sapenay	TR 7 Relax
Moyenne basse	54,56	47,00	51,00	60,05	47,00	51,00	60,05
Moyenne médium	64,73	51,00	58,00	71,51	51,00	58,00	71,51
Moyenne haute	75,37	59,00	63,00	79,14	59,00	63,00	79,14

La moyenne du TR1 (Semnoz) est composée de 4 secteurs à moyennes différentes. Afin de faciliter ces changements de moyennes (à chiffre rond et sans décimales), il sera remis au concurrent un tableau qui lui donnera les temps de passage aux changements de moyenne. De même, le TR 4/7 (Relax) est composée de 2 secteurs à moyennes différentes (1 changement de moyenne). Afin de faciliter ce changement de moyenne (à chiffre rond et sans décimales) il sera remis au concurrent un tableau qui lui donnera le temps de passage au changement de moyenne.

6.3 Carnet de Contrôle

Au départ du rallye, chaque équipage recevra un carnet de contrôle sur lequel figureront les temps impartis pour parcourir la distance entre 2 contrôles horaires. Ce carnet sera rendu au contrôle d'arrivée de la section et remplacé au départ de la section suivante par un nouveau carnet.

6.4.1. Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1^{ère} infraction : une pénalité en temps de 1 mn.
- 2^{ème} infraction : une pénalité en temps de 5 mn.
- 3^{ème} infraction : exclusion

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. Départ

Conforme au règlement standard FFSA

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera celle de l'horloge parlante française (tél. 36.99) Les concurrents doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros.

Les voitures seront mises en parc fermé le vendredi 5 Juin 2009 à l'issue des vérifications administratives et techniques. Le départ des voitures sera donné le vendredi 5 juin 2009 de Annecy le Vieux à la suite du rallye VHC (1^{ère} voiture VHC: 16h 00).

Tous les équipages recevront un road book comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement. Toutes les distances seront données avec précision en fonction du secteur couvert.

7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard FFSA

Tous les contrôles, c'est à dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées de tests et/ou zones de régularité sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivée et toutes les lignes de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées. Un panneau « fin de zone de régularité » sera établi à une distance maximale de 1000 m après la ligne d'arrivée (fin) d'un secteur de test ou zone de régularité, ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de ce secteur.

Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après délai maximum autorisé : **10 minutes** de pénalité.

7.3. Contrôles de passage (CP) – Contrôles horaires (CH) – Mise hors course

Les contrôles de passage sont des contrôles ayant pour objectif de vérifier le passage effectif des équipages sur le parcours. A ces contrôles, le commissaire en poste doit simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci lui est présenté, sans mentionner l'heure. Il pourra y avoir des contrôles de passage secrets.

7.5. Secteurs de Zones de Régularité (ZR) sur route fermée à la circulation

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des zones de régularité.

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course et / ou l'organisateur, pourront modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés.

7.5.5.1.1 tests de régularité (TR)

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent.

Une classification établie sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous ou au-dessus du temps imparti = **1 seconde de pénalité**.

Exemple : Moyenne définie à 45km/h

Longueur du secteur de test de régularité : 5.1 km

Temps imparti : 6 mn 48 sec.

- a) temps réalisé : 6mn 59 sec. = 11 sec. de pénalité
- b) temps réalisé : 6 mn 30 sec. = 18 sec. de pénalité

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu sur les tests de régularité.

Chaque seconde de différence avec le temps idéal entraînera une pénalité de **1 seconde**.

Tout dépassement de plus de 10% de la moyenne choisie par le concurrent, sur un test de régularité et par secteurs de chaque test de régularité, entraînera une pénalité de **30'** et la **mise hors course** en cas de récidive.

7.5.5.1.2.

Au départ réel des tests de régularité sur routes fermées, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce test. Cette heure correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant.

7.5.16.1

Si un pilote saute un test ou zone de régularité ou pour des raisons techniques, ne réalise pas un test ou zone de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et réintégré dans le classement avec **une pénalité**.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis à nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard **30 minutes** avant l'horaire d'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au Parc Fermé **15 minutes** avant le départ du 1^{er} concurrent de l'étape suivante.

Pour chaque test de régularité non réalisé, l'équipage sera pénalisé de **15 minutes**. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ du test de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

7.6. Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA

Le parc fermé de fin d'étape n'est pas obligatoire.

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

RECAPITULATIF DES PENALISATIONS

Départ refusé ou pouvant être refusé

- voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve
- voiture non conforme ou sécurité insuffisante
- Non-paiement des droits d'engagement
- Composition de l'équipage non conforme au règlement

Exclusion

- présence d'instruments de mesure ou de communication électronique – 2^{ème} infraction
- non respect du code de la route – 3^{ème} infraction
- absence de visa au dernier CH du rallye
- avance répétée aux arrivées de tests de régularité
- dépassement de plus de 10 % de la moyenne de test de régularité – récidive

Pénalisations en temps

- absence de passage à un contrôle : 10'
- absence de visa à un CH : 10'
- perte du carnet de bord : tous les CH et tests de régularité seront considérés comme manquant pour la journée
- retard au départ de l'épreuve, d'une étape ou d'un secteur de régularité : 15'
- chaque minute d'avance à un CH : 1'
- chaque minute de retard à un CH : 10''
- non exécution d'un test de régularité : 15'
- dépassement de plus de 10 % de la moyenne d'un test et secteur de ce test de régularité – 1^{ère} infraction : 30'
- présence d'instrument de mesure ou de communication électronique – 1^{ère} infraction : 10'
- non respect du code de la route – 1^{ère} infraction : 1'
- non respect du code de la route – 2^{ème} infraction : 5'

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement général – un classement par période – un classement équipages féminins

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le Samedi 6 juin 2009 à Annecy le Vieux au cours du repas de clôture à partir de 20h30.